

Où louer son cyclo en Creuse ?

CONTACTS

**PAYS DE GUERET, CENTRE CREUSE, NORD CREUSE
et SUD OUEST CREUSE** Banque de mobs 23,

Ferme Sainte Marie 23460
ROYERE DE VASSIVIERE
05 55 64 75 33

AUBUSSON/FELLETIN, EST et SUD EST CREUSE :
Foyer des Jeunes Travailleurs d'Aubusson

14 C, rue des fusillés BP
51 23200 AUBUSSON
05 55 66 13 59

**PAYS SOSTRANIEN Comité du Bassin
d'Emploi de l'Ouest Creusois**

Maison de l'Emploi et de la
Formation Place Joachim du Chalard
23300 LA SOUTERRAINE
05 55 63 97 20

**PAYS DUNOIS ; Communauté de
communes du Pays Dunois**

Avenue de Verdun
23800 DUN LE
PALESTEL 05 55 89 12
03

**BENEVENT LE GRAND BOURG Communauté de
communes de Bénévent Grand-Bourg** 8, Place du
Marché 23240 LE GRAND BOURG 05 55 80 38 20



Service de location de cyclomoteurs en Creuse

Etre mobile pour:



✓ Accéder à un emploi

✓ Participer à un stage
de formation

✓ Pouvoir se rendre à un
entretien d'embauche

✓ Se donner les moyens
de son insertion
professionnelle

✓ Découvrir l'autonomie
grâce à la mobilité

✓ Se rendre à un examen
de santé

Présentation du dispositif

Le dispositif est financé grâce au soutien du Conseil Général de la Creuse et du Conseil Régional du Limousin.

Critères d'accès

Ce service est ouvert aux personnes sans moyen de transport, dans l'impossibilité d'en acquérir un par manque de ressources et devant se rendre :

- à un stage de formation,
- à un entretien d'embauche,
- à un examen médical
- sur son lieu de travail.

Toute demande peut se faire via les organismes prescripteurs : UTAS, POLE EMPLOI, Mission Locale, Agences d'intérim, Entreprises d'Insertion,... ou directement auprès des structures mentionnées en dernière page.

Fonctionnement

Le cyclomoteur est mis à la disposition de la personne pour une durée minimum d'un jour et **maximum de deux mois** (avec possibilité de renouvellement exceptionnel d'un mois).

A la réception du cyclomoteur, le plein d'essence sera fait, un casque et un antivol seront remis.

Pendant la location, le carburant et l'huile sont à la charge de l'utilisateur. Le véhicule sera rendu propre, en état et avec le plein. L'utilisateur est responsable des dommages engendrés en cas de vol, chute ou accident du véhicule. A cet effet, une caution (non encaissée) est demandée.

Toute personne intéressée par le service doit :

- ✓ fournir tout justificatif nécessaire répondant aux critères d'accès (convocation à un entretien d'embauche, attestation d'employeur, d'intérim ou d'entrée en formation),
- ✓ fournir une pièce d'identité,
- ✓ fournir une carte de sécurité sociale,
- ✓ fournir un justificatif de domicile,
- ✓ signer un contrat de location et une fiche contrôle,
- ✓ régler le montant de la première location à l'avance.

Rappel : Pour les personnes nées après 1988, le BSR est obligatoire.

Tarifs de location

1,50 € par jour de location pour un contrat d'un à 90 jours

un scooter loué pour une période d'un mois sera facturé 30 jours soit
30 X 1,50€ = 45€